

des Princes &c. Septemb. 1710. 173

ans & plus, des plus inouïes, des plus injultes *Boüillon Roi.*  
& des moins méritées souffrances, accompagnées, durant tout ce tems-là, de ma part, de la plus constante & peut-être trop outrée, non seulement à l'égard du monde; mais aussi peut être à l'égard de Dieu & de son Eglise, patience, & du plus profond silence: j'envoye, dis-je, à V. M. avec un très profond respect, ma demission volontaire, ne pouvant plus être regardée par personne, comme l'aveu d'un crime que je n'ai jamais commis, de ma Charge de Grand Aumonier de France, & de ma dignité d'un des neuf Prelats Commandeurs de l'Ordre du St. Esprit, qui a l'honneur d'avoir V. M. pour son Chef & Grand Maître, \* qui a juré sur les Saints Evangiles, le jour de son sacre, l'exacte observation des Statuts dudit Ordre; en conséquence desquels Statuts, je joints dans cette lettre, le Cordon & la Croix de l'Ordre du St. Esprit, que par respect & soumission, pour les ordres de V. M. j'ai toujours porté sous mes habits, depuis l'Arrêt que V. M. rendit contre moi absent & non entendu, dans son Conseil d'en haut le onze Septembre 1700. En conséquence de ces demissions, que j'envoye aujourd'huy à V. M. je reprends par ce moyen, la liberté que ma naissance de Prince étranger, fils d'un Souverain, ne dépendant que de Dieu & de ma dignité de Cardinal Evêque de la Sainte Eglise Romaine,

\* Ce Cardinal avoit été privé de l'un & l'autre de ces Emplois, par Arrêt du Conseil du 11. Septembre 1700. & avoit dès ce tems là réunis le Cordon de l'Ordre au Prince de Spinaco Ambassadeur de France à Rome; ainsi la demission qu'il en fait dix ans après est un acte fort inutile. Voyez Tome 4. page 372.